



## **76eme Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies**

### **Sixième Commission**

#### **Point 111 de l'Ordre du Jour :**

#### **Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

#### **Déclaration de la délégation du Cameroun**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi de vous féliciter, et à travers vous, les membres du votre Bureau, pour votre élection à la tête de notre Commission. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération.

**Monsieur le Président, Distingues délégués,**

Le Cameroun se félicite de l'occasion qui lui est donnée de participer au débat relatif aux mesures visant à lutter contre le terrorisme, lui qui en subit les assauts et conséquences multiformes.

**Monsieur le Président,**

En dépit des divergences qui persistent entre les Etats, dans la définition du terrorisme, le terrorisme est une réalité qui se joue de ces clivages pour semer consternation et désolation dans plusieurs régions du monde. Cette pieuvre a pris au fil du temps, des proportions inquiétantes, tant et si bien que les actes terroristes sont devenus plus violents, plus fréquents, se jouent des frontières et utilisent désormais Internet comme un terrain d'action et de propagande privilégié. Plus aucun pays, aucune région du monde n'en est épargnée. Dans cette configuration, le terrorisme, en constante évolution, continue de représenter une menace à l'échelle mondiale. Il met en péril la paix et la sécurité internationales, détruit les sociétés et déstabilise des régions entières. C'est un affront aux valeurs communes consacrées dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les médias sociaux, les outils de communication chiffrée et le dark Web sont utilisés pour faire de la propagande, radicaliser les nouvelles recrues et planifier des atrocités.

**Monsieur le Président, Distingués délégués,**

Mon pays demeure convaincu de ce que, le terrorisme est une menace transnationale et qu'en tant que tel, seule une action multilatérale et concertée,

déployée au niveau national, régional et mondial peut y faire face. Cette action doit être aussi prompte et multidimensionnelle que la menace elle-même et reposer sur les principes du multilatéralisme, car bon nombre d'activités terroristes transcendent les juridictions et les frontières, y compris numériques. Pour mon pays, il est nécessaire d'améliorer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme. A cet égard, il est indispensable de pouvoir accéder rapidement à des informations essentielles sur des activités terroristes ou présumées terroristes, telles que des informations provenant de services de renseignement, de données biométriques, de renseignements préalables concernant les voyageurs, de dossiers passagers et d'informations financières. Il faut donc tout mettre en œuvre pour lever les obstacles à l'échange d'informations aux niveaux mondial, régional et national car, les lacunes ou faiblesses de ces échanges sont exploitées par les terroristes. Il est fortement souhaitable que les États mettent pleinement en œuvre la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité afin que les informations sur les combattants terroristes étrangers parviennent en temps voulu aux services de sécurité et de renseignement, aux forces armées ou aux services de maintien de l'ordre compétents. Il est tout aussi important de mettre en œuvre les résolutions 2178 (2014) du Conseil de sécurité, en particulier le volet relatif au renforcement des mesures visant à empêcher le transit de terroristes, notamment l'utilisation des renseignements préalables concernant les voyageurs et des dossiers passagers. L'utilisation systématique de ces renseignements et dossiers en ce qui concerne les documents de voyage perdus, volés ou contrefaits est primordiale pour établir des dispositifs efficaces d'alerte rapide.

Pour mon pays, et dans la mesure où l'extrémisme violent et le terrorisme s'imbriquent, les mécanismes de lutte y relatifs doivent tenir compte de ces deux paramètres dans leur déploiement. De même, les mesures visant à détruire les idéologies motrices des mouvements extrémistes violents doivent occuper une place de choix dans les politiques antiterroristes internes. C'est cette conjonction d'efforts qui permettra de manière efficace et résolue de vaincre cette menace.

**Monsieur le Président, Distingués délégués,**

Mon pays qui salue le rôle important joué par les institutions dédiées à la lutte contre le terrorisme en essayant de s'adapter aux mutations du mode opératoire de ces organisations, constate que la communauté internationale a fait des progrès considérables depuis l'adoption, en 2006, de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il existe désormais un cadre

international de lutte contre le terrorisme établi par cette Stratégie, les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que par 19 conventions et protocoles internationaux et de nombreux instruments régionaux. Toutefois, la mise en œuvre de ce cadre doit devenir prioritaire et être soutenue par une forte volonté politique et des ressources suffisantes.

Par ailleurs, au cours de ces dernières années, ma délégation constate que la communauté internationale s'est surtout employée à lutter contre le terrorisme et à faire face aux attentats. Si ces mesures militaires sont nécessaires pour protéger la vie des citoyens, pour face à la menace de manière durable, ma délégation appelle à agir sur les causes profondes qui poussent certaines personnes à se laisser séduire par le terrorisme que sont entre autres, la pauvreté, les inégalités, l'absence de perspectives et la marginalisation socioéconomique. Ces éléments sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à concrétiser des idées et des griefs en actes terroristes.

**Monsieur le Président,**

Parce que le terrorisme tue, blesse et traumatise des dizaines de milliers de personnes qui dans le désarroi s'interrogent, mon pays invite la communauté internationale à respecter la responsabilité de protéger les populations face aux exactions de ces entrepreneurs de la violence, dans le respect de la législation interne et de la légalité internationale. Il y va de la stabilité des pays concernés, de la crédibilité de leurs institutions, du maintien du contrat social.

Mon pays se félicite de la décision de créer la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, qui a été célébrée pour la première fois le 21 août 2018 et appelle l'ONU à jouer son rôle fédérateur en aidant les États Membres à élaborer des stratégies de prévention, à définir des stratégies de lutte efficaces et coordonnées, en contribuant au renforcement de leurs capacités.

**Monsieur le Président, Distingués délégué,**

Le Cameroun qui fait face aux atrocités perpétrées par la secte islamiste Boko Haram, condamne fermement le terrorisme et affirme son fort attachement à la Stratégie mondiale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme dont les quatre piliers interpellent la communauté internationale. Pour mon pays, la victoire face à cet ennemi passe par la sensibilisation, l'implication des communautés locales, les acteurs non gouvernementaux dans l'élaboration des stratégies endogènes adaptées à chaque environnement, susceptibles de déconstruire le discours extrémiste et protéger les jeunes et autres couches vulnérables contre les illusions prônées par la vulgate terroriste.

Sous l'impulsion des plus hautes autorités de mon pays, de nombreux programmes d'éducation et projets de développement qui intègrent et impliquent les jeunes sont implémentés afin de contrer les discours haineux ou de deradicaliser ceux qui y ont prêté attention. Mon pays prône et implémente avec succès, la culture de la paix, de la tolérance et un dialogue interreligieux.

Le Cameroun a adopté la loi 2014/028 portant répression des actes de terrorisme, en réponse aux résolutions 1373 et 1624 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il a ratifié de nombreux Protocoles de l'ONU relatifs au terrorisme et se conforme aux résolutions 49/60 du 9 décembre 1994 et 50/53 du 11 décembre 1995 relatives aux mesures visant à éliminer le terrorisme.

**Monsieur le Président, Distingués délégués,**

Sur le plan sous régional, le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation et les activités du Bureau des Nations Unies dans cette région relève la précarité des conditions de sécurité du fait des attaques perpétrées par des groupes terroristes dans cette sous-région, et dans le bassin du Lac Tchad. les pays d'Afrique Centrale ont pris conscience de la nécessité de mettre en place une stratégie efficace de lutte qui a ainsi permis d'activer les mécanismes appropriés de la CEEAC ,notamment le Pacte d'Assistance Mutuelle entre les Etats membres de cette sous-région et les dispositions pertinentes du Protocole relatif au COPAX . Des résultats tangibles ont été atteints dans le processus de mise en œuvre du Protocole instituant le COPAX, avec les effets combinés d'une volonté politique des Etats membres plus soutenue que pour la plupart des autres programmes communautaires, et l'engagement des partenaires au développement. Les succès engrangés dans la lutte contre la nébuleuse Boko Haram sont l'expression vivante de la synergie agissante des Etats de la sous-région. Cette coopération qui s'est entre autres traduite par la mise sur pied de la Force Multinationale Mixte est appelée à se renforcer et à se pérenniser.

Je vous remercie de votre bienveillante attention

